

Pension l'enfant qui verse aux parents

Par gwendmathis, le 03/04/2011 à 23:22

Bonjour,

je vous ecrit en essayant d'etre bref je suis en comflie avec ma mere je ne lui parle plu depui 1 ans et demi elle et marie mes na aucune resource je c'est quelle est en droit de me reclamer une pension mes moi je ne veut pas lui verser et ne ve plus avoir de relasion contact avec elle meme si elle vien a deceder dout ma question comment je peut faire pour ne pas avoir a lui verser une pension et ne pa heriter de ses dette sachant quelle nous a abandoner etant plu jeune et que lon a un dosier du juge des enfant de bethune qui garde surment des trace de notre passage je vous remercie davance jespere avoir un reponse

Par corima, le 04/04/2011 à 00:06

Il faudrait que vous ayez acces à ce dossier. Peut etre est-il inscrit qu'elle avait ete dechue de ses droits parentaux, ce qui serait un bon point pour ne pas avoir à lui payer une aide alimentaire si elle en fait la demande

Par mimi493, le 04/04/2011 à 02:34

Déjà il faut que ce soit un juge qui décide d'une pension alimentaire

Par gwendmathis, le 04/04/2011 à 22:23

b en fete je c kel et parti car mon pere la bater mes el a eu lidee de partir seul en ns lesans a lepok tte les 3avec lui se ki a enjendrer pa mal de sousi car de se fete ns a von ete plaser pr violence et dotre chose plu grave lui je c kil a ete dechu des droi parentaux mes el je ne pense car el nous a rekuper 8an apre mes ts se ke je vous di et den un dosier car ns avon ete suivi pas une asistente social un jude des enfan et une pedo spycatre je sui actuelle en trin de fere les demarche afin de pouvoir recupere mon dosier pr ke le jour ou el demende une pension je puise prou v kel a jamai ete la pour nous dc moi je ne ve pa subvenir a ses besoin mersi je rep le tribunal de bethune ma envoyer un documen disen kil pren ma demende en compte mes ke sa va prendre du tem aven ke jacede a mon dosier

Par mimi493, le 05/04/2011 à 09:44

Vous pourriez avoir un minimum de politesse quand même en écrivant normalement. Votre charabia est incompréhensible

Par gwendmathis, le 05/04/2011 à 20:55

desoler c est l'habitude j'ecrit tous le temp en abreger et puis se n'est pas un manque de politesse faut pas abuser non plus jvous et pa manquer de respect on est en 2011 tous le monde ecrit comme sa maintenent enfin bref je vous diser je c'est qu'elle et partie en nous abandonant elle est partie car mon pere la batter dc forcement quand elle est partie il ses venger sur nous et a fait d'autre chose pires mes je ne vais pa rentrer dans les detail on a ete placer pendant 8ans apres elle nous a recupere car son marie de l'epoque ete quelqu'un de stable mon pere a ete dechue des droit parentaux mes elle je ne pense pa vu quelle nous a recuperé 8 ans apres mes tous sa est dans un dossier vu que nous avons ete suivie par un pedoshyciatre une assistance social et un juge des enfant g effectuer ya quelque moi des demarche afin d'acceder a se dossier donc je voudrer savoir si j'arrive a recupere ses dossier et a prouver quelle na jamais subbvenue a nos besoin est ce que jai des chance de ne pa avoir a payer une pension si toute fois elle en fait la demande mercie d'avance cordialement

Par corima, le 05/04/2011 à 21:24

[citation]on est en 2011 tous le monde ecrit comme sa maintenent [/citation]

Comment ? Tout le monde écrit comme ça maintenant ?

Vous avez du oublier que vous etes sur un forum juridique et que vous n'etes pas en train d'envoyer un sms à un ami. Et, effectivement, la moindre des politesses si vous voulez que l'on réponde à vos questions, c'est que l'on puisse vous comprendre. Vous n'etes pas sur un forum de discussion, les gens qui vous repondent sont quelquefois des juristes à la retraite, alors pensez que vous "parlez" à des gens d'un certain age qui pratiquent encore le bon français. Et des plus jeunes qui ne peuvent que repondent à ce qu'ils comprennent, soyez donc comprehensible dans vos ecrits.

Et oui, c'est un manque de respect de s'adresser à des personnes que l'on ne connait pas avec ce genre de "français". Meme en 2011!

Donc, si votre mère a pu avoir de nouveau votre garde, elle n'a peut etre pas ete déchue de ses droits parentaux ou bien elle les a "récupéré". Dans tous les cas, elle n'a pas été une mère protectrice et présente quand vous en avez eu besoin. Elle vous a laissé sciemment avec un père maltraitant alors qu'elle aurait au moins pu vous venir en aide en prévenant les services sociaux que vous etiez en danger mais qu'elle ne pouvait pas s'occuper de vous.

Constituez vous un bon dossier afin de vous préparer au jour où un juge se tournera vers vous pour une aide alimentaire

Par mimi493, le 05/04/2011 à 21:40

et en plus, il continue

Par gwendmathis, le 05/04/2011 à 21:40

oui je cest que c'est un forum juridique mes comme on dit on ne pert pas les mauvaise habitude toujour est il que mon intention n'ete pas de vous manquer de respect

et oui elle savais pertinament que son marie ete dangereux car elle meme a subbit de nombreuse maltraitance surtous etant enceinte de ce faite une de mes soeur en a eu des céquelle visible elle a eu 3 angiome qui ne se resorber pas seul et a due subir une intervention chirurgical pour les enlever et se n'est pas elle qui a fait le nessesaire pour notre securiter car on aller l'ecole avec des equimose et des cocart comme elle et partie dans la nuit et nous a laisser avec lui ses seulement apre avoir subbie tous sa quelle a effectuer les demarche car elle meme a dit devant le juge des enfant ne pas aimer sa fille comme son enfant . J'ai effectuer les demarche au pres du tribunal de bethune afin de pouvoir recupere mon dossier au pres du juge des enfant j'ai aussi ecrit un courier a la pedospychiatre seul l'assitante social ne peut m'aider dans ses demarche car elle est desormer en retraite je lui ai laiser un message elle seul peut prendre la decition de me fournir quelque document ou non .

En tous qu'a je vous remercie pour ses precieux conseil encor desoler pour mon ecriture en abreger et croison les doit pour sue cette mauvese mere ne puisse pa avoir ce droit encor mercie